

L'OTRE reçue par le ministre des Transports

18 JUILLET 2022



Un premier échange convaincant

L'OTRE a été reçue le vendredi 15 juillet par le nouveau ministre des Transports, [Monsieur Clément BEAUNE](#). Ce premier échange a été l'occasion pour l'OTRE de rappeler les 3 axes prioritaires qu'elle entend porter durant la prochaine mandature et sur lesquels, elle formule [29 propositions concrètes pour soutenir et accompagner le transport routier](#) :

?? Image, attractivité et recrutement,

?? Souveraineté et compétitivité,

?? Transition Energétique.

L'OTRE a découvert un ministre à l'écoute. Elle constate avec satisfaction sa volonté de travailler spécifiquement et concrètement sur les trois axes énoncés. S'appuyant notamment sur les travaux déjà en cours, comme la mission DOLE ayant amené à [la signature de la charte de développement de l'emploi et des compétences en faveur du secteur des transports](#) routiers signée le 7 mars avec la ministre du Travail en date, Madame Elisabeth BORNE, ou [des travaux de la Task-Force pour une planification réaliste et crédible de la transition énergétique du secteur](#), un nouveau rendez-vous est d'ores et déjà fixé début septembre pour travailler plus en détail sur ces sujets d'importance.

Au-delà de ces sujets d'importance qui nécessiteront du temps, deux questions d'urgence ont été évoquées : les difficultés annoncées du transport scolaire pour la prochaine rentrée et l'impact des prix des carburants sur le secteur.

S'agissant du transport scolaire, l'OTRE participera à une réunion spécifique programmée pour le jeudi 21 juillet. Elle visera à identifier des leviers à mettre en œuvre immédiatement dans le but de résoudre les difficultés annoncées de pénurie de conducteurs pour la rentrée de septembre et à imaginer des mesures plus prospectives pour résoudre ces difficultés sur le moyen et le long terme.

S'agissant de la situation des prix du carburant, le ministre a indiqué connaître les attentes fortes du secteur et ce, dans la perspective de la fin programmée de l'aide à la pompe de 18 centimes. Clément BEAUNE proposera aux Organisations Professionnelles une réunion spécifique sur cette question avant la fin du mois d'août. Il semblerait déjà acquis que l'aide à la pompe restera identique jusqu'à la fin septembre 2022, mais qu'une dégressivité interviendrait à compter du 1er octobre pour une aide qui prendrait fin en décembre.

L'OTRE rappelle son souhait de voir prolonger le dispositif d'aide à la pompe a minima à l'identique ou sous tout autre forme plus ciblée comme le versement d'une remise par litre de carburant géré par l'Administration fiscale, via l'application d'un système de remboursement mensuel basé sur les litres achetés au cours du mois précédent. L'OTRE n'est fermée à l'étude d'aucune autre piste visant au même objectif. Ce dispositif devra être mis en place au plus tard pour le 1er octobre, date à laquelle la dégressivité de l'aide à la pompe débuterait.